

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 11 octobre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 03 octobre 2024

Présents : 11

onze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour : 12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Construction de trois logements locatifs individuels sur Allanche - Lot 4 ; 5 et 6 "du Chey" en cours de division - DE_115_2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal,

Du projet de la construction de trois logements locatifs individuels type 4 lot 4 - 5 - 6 (en cours de division) sur la parcelle YA n°174 dite "Le Chey" - ALLANCHE, appartenant au domaine privé de la commune n'ayant jamais été destinée à l'usage public ou d'un service public, aucun équipement à l'usage du public ou d'un service public n'ayant été envisagé sur cette parcelle.

Mise à disposition du terrain par la commune au profit de la société MAISONS PARTOUT, domiciliée 15 Avenue des Volontaires 15000 AURILLAC, désignée constructeur dans le cadre d'une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) avec Cantal Habitat, moyennant une cession à l'Euro non recouvré desdits lots ;

De la participation de la collectivité d'Allanche

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_115_2024-DE
A G E D I



tenant à sa charge :

- Terrassement des lots (hors fouilles) : suivant plans EXE fournis par MAISONS PARTOUT (accès et maisons) ;
- Accès en tout venant des lots : de l'entrée de la parcelle jusqu'aux maisons (compris aire de retournement et stationnement)
- Branchements aux réseaux : Tranchées et raccordements des 3 maisons aux différents réseaux : comprenant AEP, EU, EP, Electricité, Télécom ;
- Accès en tout venant des lots - finition : de l'entrée de la parcelle jusqu'aux maisons (compris aire de retournement et stationnement) ;
- Remise en forme des terres des lots.

De la gestion des trois logements par Cantal Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier la construction de 3 logements locatifs à la société MAISONS PARTOUT, domicilié 15 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC, désigné constructeur dans le cadre d'une VEFA (vente en l'état de futur d'achèvement) avec Cantal Habitat ;
- **DECIDE** la cession des 3 terrains à l'€ non recouvré au profit de MAISONS PARTOUT, domicilié 15 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC, désigné constructeur ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout acte de vente et/ou de constitution de servitudes en l'Office notarial ayant constitué le dépôt de pièces du lotissement ;
- **AUTORISE** Le Maire à négocier toute clause de l'acte de vente qu'il jugera nécessaire, effectuer toutes les formalités utiles et nécessaires pour parvenir à la vente et notamment effectuer ou faire effectuer la purge de tous droits de préemption légal ou conventionnel, à déposer et à délivrer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires pour le compte de la commune et à autoriser l'acquéreur, ou son substitué, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et accéder aux biens pour y effectuer tous relevés ou études qu'il jugera utile.
- **DIT** que tous les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur MAISONS PARTOUT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 21 OCT. 2024
publié le : 21 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 21/10/2024
Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_115_2024-DE
A G E D I